

## **Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville**

### **ASSEMBLÉE DU 10 NOVEMBRE 2025**

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Fortierville, séance du 10 novembre 2025, tenue au 198A, rue de la Fabrique, à 19h30, sous la présidence de madame Julie Pressé, maire, à laquelle séance sont présents les conseillers suivants :

Messieurs Marc Lemay, Michel Fortier, Yannick Pressé et Éric Guillot, et mesdames Amélie Bergeron et Julie Lemay, tous formant quorum.

Assiste également à cette séance : madame Annie Jacques, directrice générale et secrétaire-trésorière.

#### **2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après la vérification du quorum,

#### **RÉSOLUTION # 213-11-2025**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit ouverte à 19h30.

Je, Julie Pressé, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de maire avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Fortierville et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

---

Julie Pressé

Je, Marc Lemay, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Fortierville et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

---

Marc Lemay

Je, Michel Fortier, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Fortierville et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

---

Michel Fortier

Je, Yannick Pressé, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Fortierville et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

---

Yannick Pressé

## **Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville**

Je, Eric Guillot, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Fortierville et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

---

Eric Guillot

Je, Amélie Bergeron, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Fortierville et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

---

Amélie Bergeron

Je, Julie Lemay, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Fortierville et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

---

Julie Lemay

### **3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Madame Julie Pressé, mairesse, fait la lecture de l'ordre du jour :

#### **RÉSOLUTION # 214-11-2025**

IL EST PROPOSÉ PAR madame Amélie Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté comme suit, et que les "affaires nouvelles" restent ouvertes.

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Approbation des procès-verbaux antérieurs
5. Comptes à payer
6. Liste des revenus
7. Correspondance
8. Dépenses à approuver
  - a) Souper de Noël pour les élus et les employés
  - b) Formation pour les élus municipaux
  - c) Réparation d'une pompe pour les eaux usées
  - d) Vérification comptable 2025
  - e) Plan de protection des sources d'eau potable – mandat à Envir'eau puits
9. Demandes
  - a) CAB – Paniers de Noël
  - b) Fondation santé BNY – souper gastronomique
10. Affaires courantes
  - a) Nomination d'un maire suppléant
  - b) Déclaration d'intérêts pécuniaires
  - c) Contributions électorales

## Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

- d) Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection
  - e) Calendrier des séances du conseil 2026
  - f) Fermeture du bureau municipal pendant les vacances des fêtes
11. Suivi de dossiers
- a) TECQ – programmation de travaux
  - b) Écritures de régularisation
  - c) Bris de fibre optique dans le rang Frontenac
  - d) Programme d'aide à la voirie locale – volet entretien des routes locales
12. Règlements
- a) Règlement # 2025-09-234 modifiant le règlement de zonage # 2013-09-091 (adoption)
  - b) Règlement # 2025-09-235 modifiant le règlement de lotissement # 2013-09-087 (adoption)
  - c) Règlement # 2025-09-236 modifiant le règlement sur les usages conditionnels (adoption)
  - d) Règlement # 2025-11-237 portant sur la tarification des services municipaux (adoption)
  - e) Règlement # 2025-12-238 portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux (avis de motion)
13. Comités et MRC
14. Affaires nouvelles
- a) École Oasis
15. Période de questions
16. Levée de l'assemblée

### **4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX ANTÉRIEURS**

#### **RÉSOLUTION # 215-11-2025**

IL EST PROPOSÉ PAR madame Julie Lemay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les procès-verbaux des 1<sup>er</sup> et 27 octobre 2025 avec dispense de lecture.

### **5. COMPTES À PAYER**

#### **RÉSOLUTION # 216-11-2025**

IL EST PROPOSÉ PAR madame Julie Lemay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter :

1. Les déboursés des chèques # 1771 à # 1783 pour la somme de 2 433.00 \$.

NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION	# CHQ	MONTANT
[REDACTED]	CRÉDIT TAXES RÉNOVATIONS	1771	135.09 \$
[REDACTED]	CRÉDIT TAXES RÉNOVATIONS	1772	32.64 \$
[REDACTED]	CRÉDIT TAXES RÉNOVATIONS	1773	62.30 \$
[REDACTED]	CRÉDIT TAXES RÉNOVATIONS	1774	381.44 \$
[REDACTED]	CRÉDIT TAXES RÉNOVATIONS	1775	214.54 \$
[REDACTED]	CRÉDIT TAXES RÉNOVATIONS	1776	21.92 \$
[REDACTED]	CRÉDIT TAXES RÉNOVATIONS	1777	84.34 \$
[REDACTED]	CRÉDIT TAXES RÉNOVATIONS	1778	127.23 \$

## Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

	CRÉDIT TAXES RÉNOVATIONS	1779	47.65 \$
MINISTRE DES FINANCES	SURETÉ DU QUÉBEC	1780	34 006.00 \$
MINISTRE DES FINANCES	SURETÉ DU QUÉBEC <i>(ANNULATION)</i>	1780	-34 006.00 \$
	CRÉDIT TAXES RÉNOVATIONS	1781	971.58 \$
	CRÉDIT TAXES RÉNOVATIONS	1782	41.69 \$
	CRÉDIT TAXES RÉNOVATIONS	1783	312.58 \$

**TOTAL** **2 433.00 \$**

2. Les comptes à payer des dépôts directs # 502690 à # 502719 pour la somme de 31 630.14 \$.

3. Les prélèvements automatiques pour la somme de 55 572.59 \$.

NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT
BELL MOBILITE INC.	CELLULAIRES	80.56 \$
BENEVA	ASSURANCES COLLECTIVES	2 152.75 \$
HYDRO-QUEBEC	BORNES ÉLECTRIQUES	74.26 \$
HYDRO-QUEBEC	EGOUT (101 PRINCIPALE)	110.76 \$
HYDRO-QUEBEC	SALLE MUNICIPALE	446.20 \$
HYDRO-QUEBEC	GARAGE MUNICIPAL	72.74 \$
HYDRO-QUEBEC	EGOUT	1 265.97 \$
HYDRO-QUEBEC	SALLE CROQUET	86.33 \$
HYDRO-QUEBEC	CHALET DES LOISIRS	277.32 \$
HYDRO-QUEBEC	CASERNE	320.27 \$
HYDRO-QUEBEC	BUREAU MUNICIPAL	308.38 \$
HYDRO-QUEBEC	LUMIÈRES DE RUES	281.28 \$
SOLUTIONS IT CLOUD.CA	MICROSOFT 365 ET BACK UP	74.62 \$
MINISTRE DES FINANCES	SURETÉ DU QUÉBEC <i>(REEMPL.CHEQUE ANNULÉ)</i>	34 006.00 \$
MRC DE LOTBINIERE	COLLECTE ET SITE ENFOISSEMENT	6 151.17 \$
NORTH POINT	PHOTOCOPIEUR	111.53 \$
REVENU CANADA	D.A.S. OCTOBRE TAUX REDUIT	2 236.45 \$
REVENU CANADA	D.A.S. OCTOBRE TAUX RÉGULIER	354.50 \$
MINISTERE DU REVENU	D.A.S. OCTOBRE	5 877.64 \$
SOGETEL INC	LIGNES TÉLÉPHONIQUES	354.78 \$
VISA DESJARDINS	TIMBRES, CONGRÈS MAIRE, RAQUETTES TENNIS, PERMIS BOISSON SOIRÉE DES FÊTES	929.08 \$

**TOTAL** **55 572.59 \$**

4. Le total des salaires bruts pour le mois d'octobre 2025 pour la somme de 22 655.60 \$.

## Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

### 6. LISTE DES REVENUS

Description	Montant
Revenus taxes municipales	38 142.52 \$
Location vestiaire	225.00 \$
Location bureau poste	160.00 \$
Location service de garde	100.00 \$
Location caserne	9 413.26 \$
Subvention FEPTEU	76 918.53 \$
MRC Bécancour (remb. Quote-part service régional)	10 503.50 \$
Club croquet(cotisations)	1 365.00 \$
Publicité Échotier	45.00 \$
Permis rénovations	30.00 \$
Articles municipaux (photocopies, test eau,vieux fer etc.)	57.00 \$
Intérêts sur EOP + ristournes Desjardins	408.95 \$
<b>Total</b>	<b>137 368.76 \$</b>

### 7. CORRESPONDANCE

Expéditeur	Sujet
Ministère des Affaires municipales	Report de la date butoir du Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles
SIUCQ Mauricie	Offre de service en sécurité civile

### 8. DÉPENSES À APPROUVER

#### a) Souper de Noël pour les élus et les employés

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite organiser un souper de Noël pour les élus et les employés de la municipalité au Club de croquet le 28 novembre prochain;

#### RÉSOLUTION # 217-11-2025

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner la directrice générale pour commander un buffet au Métro de Deschaillons.

#### b) Formation pour les élus municipaux

CONSIDÉRANT les élections municipales de 2025;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a rendu certaines formations obligatoires pour tous les élus :

- Éthique et déontologie;
- Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d'élu(e);

#### RÉSOLUTION # 218-11-2025

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de :

## **Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville**

- désigner Me Pier-Olivier Fradette de la firme d'avocats Lavery pour la formation en présentiel pour la formation sur l'éthique et la déontologie;
- désigner la Fédération québécoise des municipalités pour la formation en présentiel pour la formation sur fonctionnement municipal.

Les deux formations se tiendront en début d'année 2026 à la salle Éric-Côté de Ste-Cécile-de-Lévrard.

### **c) Réparation d'une pompe pour les eaux usées**

ATTENDU QU'un bris inattendu est survenu sur une pompe à la station de pompage PP2 aux égouts;

ATTENDU QU'une réparation a dû être effectuée sur-le-champ pour ne pas nuire au traitement des eaux usées;

### **RÉSOLUTION # 219-11-2025**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yannick Pressé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la dépense de 5 840.24 \$ plus les taxes pour la réparation de la pompe chez Xylem.

### **d) Vérification comptable 2025**

ATTENDU QUE la municipalité devra produire ses états financiers pour l'année qui se terminera au 31 décembre 2025;

ATTENDU l'offre de services de Groupe RDL comprenant :

- L'audit du rapport financier selon les directives du ministère;
- La préparation du rapport financier;
- La préparation des déclarations fiscales;
- La présentation du rapport financier au conseil et compte-rendu de l'audit;

### **RÉSOLUTION # 220-11-2025**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner Groupe RDL pour les états financiers de l'année 2025 pour un montant entre n'excédant pas 18 500 \$ plus les taxes.

### **e) Plan de protection des sources d'eau potable – mandat à Envir'eau puits**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fortierville recevra une aide financière du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs au montant de 23 800 \$ pour soutenir la réalisation du plan de protection des sources pour les prélèvements d'eau des installations de production;

### **RÉSOLUTION # 221-11-2025**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et résolu à l'unanimité

## **Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville**

des conseillers présents de désigner la firme d'hydrogéologie Envir'eau puits pour la réalisation du plan au montant de 18 500 \$ plus les taxes.

### **9. DEMANDES**

#### **a) CAB – Paniers de Noël**

ATTENDU la demande d'aide financière du Centre d'action bénévole de la MRC de Bécancour pour les paniers de Noël 2025;

#### **RÉSOLUTION # 222-11-2025**

IL EST PROPOSÉ PAR madame Julie Lemay et résolu à l'unanimité des conseillers présents de contribuer aux paniers de Noël au montant de 400 \$. Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire # 02-70290-997 (aide communautaire).

#### **b) Fondation santé BNY – souper gastronomique**

ATTENDU QUE la Fondation de santé Nicolet Bécancour Yamaska organisera, en mars 2026, un souper gastronomique à l'hôtel Montfort de Nicolet afin de financer ses activités;

#### **RÉSOLUTION # 223-11-2025**

IL EST PROPOSÉ PAR madame Julie Lemay et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat d'un billet pour le souper au montant de 200 \$ pour que la mairesse assiste à cet événement. Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire # 02-70290-997 (aide communautaire).

## **10. AFFAIRES COURANTES**

#### **a) Nomination d'un maire suppléant**

CONSIDÉRANT les élections municipales de novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit nommer un maire (mairesse) suppléant(e);

CONSIDÉRANT QUE l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale prévoit que le conseil de la municipalité régionale de comté (MRC) se compose du maire de chaque municipalité locale dont le territoire est compris dans celui de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE ce même article prévoit également qu'en cas d'absence, d'empêchement, de refus d'agir du maire ou de vacance de son poste, le maire de la municipalité locale est remplacé au conseil de la MRC par un substitut, que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres;

#### **RÉSOLUTION # 224-11-2025**

IL EST PROPOSÉ PAR madame Julie Lemay et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer le conseiller Michel Fortier à titre de maire suppléant et de substitut au conseil de la MRC de Bécancour.

## **Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville**

### **b) Déclaration d'intérêts pécuniaires**

Tel que prévoit l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), la greffière-trésorière dépose la déclaration des intérêts pécuniaires de chacun des membres du conseil suivants :

Julie Pressé (mairesse)  
Marc Lemay (conseiller 1)  
Michel Fortier (conseiller 2)  
Yannick Pressé (conseiller 3)  
Éric Guillot (conseiller 4)  
Amélie Bergeron (conseillère 5)  
Julie Lemay (conseillère 6)

Conformément à l'article 360.2 de la LERM, la greffière-trésorière transmettra au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le relevé qui identifie les membres du conseil ayant déposé leur déclaration d'intérêts pécuniaires.

### **c) Contributions électorales**

Toute personne ayant posé sa candidature au poste de membre du conseil d'une municipalité de moins de 5 000 habitants doit, au plus tard dans les 90 jours qui suivent la date fixée du scrutin, produire le formulaire DGE-1038 – Liste des donateurs et rapports de dépenses.

La greffière-trésorière dépose les rapports de dépenses des membres du conseil suivants :

Julie Pressé (mairesse)  
Marc Lemay (conseiller 1)  
Michel Fortier (conseiller 2)  
Yannick Pressé (conseiller 3)  
Éric Guillot (conseiller 4)  
Amélie Bergeron (conseillère 5)  
Julie Lemay (conseillère 6)

### **d) Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a, conformément à l'article 278.1 de la LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 de la LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 1 500\$;

**RÉSOLUTION # 225-11-2025**

## **Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville**

IL EST PROPOSÉ PAR madame Julie Lemay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'affecter au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 1 500 \$, pour l'exercice financier 2025;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fonds général de l'exercice.

### **e) Calendrier des séances du conseil 2026**

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

ATTENDU QUE l'article 145 du Code municipal du Québec prévoit qu'une municipalité doit fixer l'endroit des séances ordinaires du conseil municipal;

### **RÉSOLUTION # 226-11-2025**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026, qui auront lieu à 19h30 :

Lundi le 12 janvier (2<sup>e</sup> lundi, à cause du Jour de l'An)  
Lundi le 2 février  
Lundi le 2 mars  
Mardi le 7 avril (à cause du Lundi de Pâques)  
Lundi le 4 mai  
Lundi le 1<sup>er</sup> juin  
Lundi le 6 juillet  
Lundi le 10 août (2<sup>e</sup> lundi, à cause des vacances)  
Mardi le 8 septembre (à cause de la Fête du Travail)  
Lundi le 5 octobre  
Lundi le 2 novembre  
Lundi le 7 décembre

Que le lieu où se tiendront les séances soit la salle municipale, située au 198A, rue de la Fabrique, à Fortierville;

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et greffière-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité;

Que le contenu du présent calendrier soit publié dans le journal l'Échotier du 1<sup>er</sup> décembre.

### **f) Fermeture du bureau municipal pendant les vacances des fêtes**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite procéder à la fermeture du bureau municipal pendant la période des fêtes;

### **RÉSOLUTION # 227-11-2025**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le bureau municipal soit fermé pour les

## **Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville**

vacances des fêtes du mardi 23 décembre 2025 au vendredi 2 janvier 2026 inclusivement.

### **11. SUIVI DE DOSSIERS**

#### **a) TECQ – programmation de travaux # 2**

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

### **RÉSOLUTION # 228-11-2025**

IL EST PROPOSÉ PAR madame Amélie Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1<sup>er</sup> octobre au 15 février inclusivement;
- La Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

## **Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville**

### **b) Écritures de régularisation**

CONSIDÉRANT QUE l'année 2025 tire à sa fin et que certaines écritures de régularisation doivent être effectuées;

### **RÉSOLUTION # 229-11-2025**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yannick Pressé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter que les écritures de régularisation suivantes soient inscrites dans la comptabilité :

- Affectation au budget 2025 du surplus réservé à la construction du garage des loisirs au montant de 2000 \$ (59-11018-000).

### **c) Bris de fibre optique dans le rang Frontenac**

ATTENDU QUE lors des travaux de réfection de ponceaux dans le rang Frontenac à l'été 2025, un câble de fibre optique a été sectionné;

ATTENDU la facture # 202500291 de la MRC de Bécancour au montant de 5 506.39 \$ pour la réparation;

ATTENDU QU'une franchise de 2 500 \$ est applicable pour ce type de réclamation au fonds d'assurance de la FQM;

### **RÉSOLUTION # 230-11-2025**

IL EST PROPOSÉ PAR madame Amélie Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de réclamer au fonds d'assurance de la FQM suite au bris de la fibre optique.

### **d) Programme d'aide à la voirie locale – volet entretien des routes locales**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 190 469 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2025;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Pour ces motifs,

### **RÉSOLUTION # 231-11-2025**

IL EST PROPOSÉ PAR madame Julie Lemay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Fortierville informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

## Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

### **12. RÈGLEMENTS**

- a) **Règlement # 2025-09-234 modifiant le règlement de zonage # 2013-09-091 (adoption)**

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage de la municipalité de Fortierville est en vigueur depuis le 9 octobre 2014;

CONSIDÉRANT QUE, par application des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité de Fortierville peut amender ledit règlement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal entend modifier le règlement de zonage afin d'ajouter une terminologie en lien avec le nouveau règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal entend modifier le règlement de zonage afin de permettre les conteneurs comme structure de bâtiment principal ou pour un agrandissement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal entend modifier le règlement de zonage afin de permettre les conteneurs comme bâtiment accessoire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal entend modifier la grille de spécifications IND-01 par l'ajout de la classe d'usages « V Liés à l'automobile »;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal entend retirer les normes d'accès au terrain pour les usages résidentiels dans les zones A-01, A-02, A-03, A-04 et A-05;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 8 septembre 2025 par monsieur Michel Fortier;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement # 2025-09-234 modifiant le règlement de zonage # 2013-09-091 a été adopté le 8 septembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été présenté à la consultation publique du 1<sup>er</sup> octobre 2025 à 18h30;

CONSIDÉRANT QUE le second projet de règlement # 2025-09-234 modifiant le règlement de zonage # 2013-09-091 a été adopté le 1<sup>er</sup> octobre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pas reçu de demande de participation à un référendum;

### **RÉSOLUTION # 232-11-2025**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité de Fortierville adopte le règlement # 2025-09-234 modifiant le règlement de zonage # 2013-09-091.

- b) **Règlement # 2025-09-235 modifiant le règlement de lotissement # 2013-09-087 (adoption)**

CONSIDÉRANT QUE le règlement de lotissement de la municipalité de Fortierville est en vigueur depuis le 9 octobre 2014;

## **Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville**

CONSIDÉRANT QUE, par application des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité de Fortierville peut amender ledit règlement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal entend modifier le règlement de lotissement afin de permettre le remembrement d'un terrain;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le **8 septembre 2025** par monsieur Michel Fortier;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement # 2025-09-235 modifiant le règlement de lotissement # 2013-09-087 a été adopté le 8 septembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été présenté à la consultation publique du 1<sup>er</sup> octobre 2025 à 18h30;

CONSIDÉRANT QUE le second projet de règlement # 2025-09-235 modifiant le règlement de lotissement # 2013-09-087 a été adopté le 1<sup>er</sup> octobre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pas reçu de demande de participation à un référendum;

### **RÉSOLUTION # 233-11-2025**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité de Fortierville adopte le règlement # 2025-09-235 modifiant le règlement de lotissement # 2013-09-087.

#### **c) Règlement # 2025-09-236 modifiant le règlement sur les usages conditionnels (adoption)**

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur les usages conditionnels de la municipalité de Fortierville est en vigueur depuis le 9 octobre 2014;

CONSIDÉRANT QUE, par application des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité de Fortierville peut amender ledit règlement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal entend modifier le règlement sur les usages conditionnels afin de permettre les logements intergénérationnels dans un bâtiment détaché de l'habitation unifamiliale isolée;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 8 septembre 2025 par monsieur Michel Fortier;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement # 2025-09-236 modifiant le règlement sur les usages conditionnels # 2013-09-090 a été adopté le 8 septembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été présenté à la consultation publique du 1<sup>er</sup> octobre 2025 à 18h30;

CONSIDÉRANT QUE le second projet de règlement # 2025-09-236 modifiant le règlement sur les usages conditionnels # 2013-09-090 a été adopté le 1<sup>er</sup> octobre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pas reçu de demande de

## **Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville**

participation à un référendum;

### **RÉSOLUTION # 234-11-2025**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité de Fortierville adopte le règlement # 2025-09-236 modifiant le règlement sur les usages conditionnels # 2013-09-090.

**d) Règlement # 2025-11-237 portant sur la tarification des services municipaux (adoption)**

### **RÉSOLUTION # 235-11-2025**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yannick Pressé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité de Fortierville adopte le règlement # 2025-11-237 portant sur la tarification des services municipaux.

**e) Règlement # 2025-12-238 portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux (avis de motion)**

Le conseiller Éric Guillot, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement # 2025-12-238 concernant l'éthique et la déontologie pour les élus municipaux.
- Dépose le projet de règlement # 2025-12-238 concernant l'éthique et la déontologie pour les élus municipaux.

## **13. COMITÉS ET MRC**

**a) OMH au Cœur-du-Québec**

La SHQ a autorisé le projet spécial du remplacement du revêtement extérieur pour l'OMH de Fortierville. Les travaux seront réalisés en 2026.

**b) Service incendie**

Le maire suppléant, Michel Fortier, a remplacé la mairesse à une réunion de travail portant sur le budget du service incendie. Les quotes-parts de 2025 devraient sensiblement être comme celles de 2024.

## **14. AFFAIRES NOUVELLES**

**a) École Oasis**

ATTENDU la demande de l'école primaire L'Oasis de Ste-Françoise pour l'organisation d'un dîner de Noël pour les élèves qui se tiendra le 19 décembre prochain;

### **RÉSOLUTION # 236-11-2025**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yannick Pressé et résolu à

## **Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville**

l'unanimité des conseillers présents d'attribuer une somme de 400 \$, tel que prévu au budget 2025, à l'école L'Oasis pour le dîner de Noël du 19 décembre prochain. Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire # 02-70290-997 (aide communautaire).

### **15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions débute à 20h05 et se termine à 20h07.

### **16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

#### **RÉSOLUTION # 237-11-2025**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20h07.

---

Julie Pressé, mairesse

Annie Jacques, d.g. et  
greffière-trésorière.

« Je, Julie Pressé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code Municipal* ».